

précédé ont pris aux pensionnés d'aujourd'hui et de demain certains fonds qui avaient un certain pouvoir d'achat.

Le chef de mon parti a parlé, dans le discours qu'il a prononcé lundi lors du débat sur le budget, des dollars à valeur constante. Si nous examinons ce projet de loi du point de vue du dollar à valeur constante, nous nous apercevons que la valeur du dollar que verse le gouvernement au bénéficiaire d'une pension de vieillesse lorsque ce dernier atteint, à 65 ans, l'âge d'admissibilité, est inférieure à ce qu'elle était à l'époque où le bénéficiaire avait cotisé sous forme d'impôts, en dépit de la disposition prévoyant une indexation de 3½ p. 100 que propose le gouvernement. Il se pourrait fort bien que la hausse du coût de la vie équivalle au double des 3½ p. 100 que prévoit le gouvernement. On retrouve là exactement la même situation que dans le cas des obligations non amortissables à 3 p. 100, qui permettent au gouvernement de voler la population à tour de bras.

Ce que veut dire le député de Simcoe-Nord, au sujet des cotisants de la caisse de sécurité de la vieillesse, c'est que nous reconnaitrons qu'ils versent des contributions en dollars fermes en vue de leur pension de vieillesse, et qu'ils la toucheront en dollars fermes. En d'autres termes, les dollars qu'ils versent pour constituer leur pension de sécurité de vieillesse, auront la même valeur que les dollars qu'ils toucheront lorsqu'ils seront admissibles à cette pension. Tel est l'engagement que nous prenons envers les prestataires de la sécurité de la vieillesse, pour le présent et pour l'avenir. C'est ce qui nous intéresse et c'est pourquoi nous avons proposé cet amendement.

Il se peut que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) connaisse une autre méthode pour atteindre ce but. Le problème qui se pose est le suivant: lorsque l'on s'efforce de proposer des modifications à une loi gouvernementale, on doit partir de la loi telle qu'elle est et l'amender de la meilleure façon possible. Je crois que le représentant de Simcoe-Nord a fait des efforts dans ce sens. Si le député de Winnipeg-Nord-Centre a une meilleure idée et propose une meilleure façon de le faire, je sais que le député de Simcoe-Nord, de même que tous les autres députés du parti conservateur, voteront en faveur de cet amendement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Voteriez-vous en faveur d'une pension dont le montant de base serait fixé à \$150?

M. Coates: Je n'ai rien contre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Oui, mais vos chefs ne sont pas de cet avis.

M. Coates: Je parle en mon propre nom. Ce que je veux dire, c'est que nous aimerions voir la justice faite envers celui qui touche une pension de sécurité de la vieillesse dans notre pays. Cette justice ne lui sera pas rendue aux termes de cette loi, ni lorsqu'il obtiendra les \$2.80 supplémentaires par mois. Il y a différents moyens et sans aucun doute des fonds suffisants pour donner à ces prestataires ce à quoi ils ont droit. Je ne comprends pas le moins du monde pourquoi notre gouvernement n'est pas disposé à accorder aux bénéficiaires de la sécurité-vieillesse ce dont ils ont besoin et qui leur est dû. Je ne pense pas que la proposition du gouvernement atteindra ce but, mais je crois que l'amendement proposé par le représentant de Simcoe-Nord est un pas dans la bonne direction. Si cette proposition est bien appliquée, elle pourra peut-être

[M. Coates.]

répondre aux besoins. Il y a peut-être d'autres façons de le faire et j'en conviens. Il y a toujours plus d'une façon d'atteindre un but. Je pense que cet amendement permettrait aux personnes âgées de notre pays de toucher une pension plus équitable que celle que prévoit la mesure législative à l'étude.

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'ai pu écouter le député de Simcoe-Nord (M. Rynard) et lire l'article du bill que le député voudrait modifier. Je dois dire que je ne vois pas quelle portée aurait cet amendement. L'article en question stipule quelle sera l'indexation: l'amendement du député consisterait à fixer à cette indexation un minimum qui sera atteint de toute façon. Je mets donc en doute la portée de la modification.

Puisque telle est mon opinion, je n'ai pas l'intention de traiter autrement des allégations, commentaires et observations du député et d'autres. Si ces observations sont pertinentes, je ne crois pas que ce soit par rapport à cet amendement en particulier, mais plutôt en fonction de la troisième lecture, mais je profiterai bien volontiers de mon droit de réplique à cette étape de la troisième lecture pour répondre à ces arguments si on les invoque de nouveau à ce moment-là.

• (1610)

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion? Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Sur division.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Je déclare la motion rejetée sur division.

(La motion n° 5 de M. Rynard est repoussée.)

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Avant de rendre une décision sur la motion n° 7 du député de Simcoe-Nord (M. Rynard), je devrais peut-être exprimer la première impression de la présidence quant à la régularité de cette motion. A mon avis, elle imposerait à la Couronne des frais supplémentaires, ce qui me fait hésiter à l'accepter. Si des députés veulent exprimer leur avis à ce sujet, je les entendrai volontiers. Autrement, je rendrai ma décision immédiatement.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, il serait peut-être juste que j'en discute.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Lorsque vous ne discutiez pas, vous gagniez.

M. Baldwin: Si je suis la suggestion du député et m'assieds, la présidence me donnera peut-être la parole. Je me ferais un plaisir de m'asseoir immédiatement si la présidence me disait ce qu'elle en pense.

Monsieur l'Orateur, si vous examinez attentivement cette motion, vous constaterez qu'il ne s'agit pas d'instructions. Pour reprendre les paroles du député de Beauce (M. Rodrigue), qui parlait d'un amendement par lequel on